

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 23 octobre 2013 à 11 h 30 en la salle « Rivière-Bonjour » au sous-sol de l'Édifice de La Matanie situé au 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

M^{me} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
MM. Jocelyn Bergeron, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg
Claude Canuel, maire de Matane
Jean-Pierre Chouinard, maire de Saint-Léandre
Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité
Alain Dugas, maire de Les Méchins
Pierre Dugré, maire de Sainte-Paule
Jean Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

Absence :

M. Roger Collin, maire suppléant de Saint-Ulric

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Pierre Thibodeau, préfet et maire de Saint-Ulric. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 11 h 30.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance, constatation de l'avis de convocation et vérification du quorum;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Ratification d'une transaction – Requête articles 45 et 46 du *Code du travail* (n° dossier : CQ-2013-3332);
- 5- Période de questions;
- 6- Fermeture de la séance extraordinaire.

RÉSOLUTION 672-10-13

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION, VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil forment le quorum, constatent l'avis de convocation dûment signifié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, par courrier recommandé en date du 17 octobre 2013, pour la tenue de la séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

DE tenir une séance extraordinaire du Conseil de la MRC de La Matanie et d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 673-10-13

RATIFICATION D'UNE TRANSACTION – REQUÊTE ARTICLES 45 ET 46 DU CODE DU TRAVAIL (N^O DOSSIER : CQ-2013-3332)

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil sont informés de l'historique du dossier en présence de M^e Jean-Jacques Ouellet, avocat mandaté (résolution numéro 472-07-13) afin de représenter la MRC de La Matanie dans le cadre des procédures de conciliation et d'audition de la requête déposée devant la *Commission des relations de travail du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE l'entente intervenue entre les parties, lors de la séance de conciliation tenue le 17 octobre 2013, est exécutoire et sujette à ratification par le Conseil de la MRC, et ce, dans les dix jours de sa signature;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt, appuyé par monsieur Claude Canuel, et résolu à l'unanimité :

DE ratifier la transaction, intervenue entre les parties, effective le 17 octobre 2013;

D'autoriser la directrice générale et secrétaire trésorière à effectuer le versement des sommes dues afin de conclure la transaction;

QUE les sommes dues soient versées à même le surplus cumulé de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 674-10-13

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 12 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(signé)

Pierre Thibodeau
Préfet

(signé)

Line ROSS, M.B.A.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

Pierre Thibodeau, préfet